

*Questions orales**[Français]*

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les associations d'étudiants, les associations d'universités ont formulé des opinions.

Je dois rappeler à l'honorable député que le gouvernement fédéral a augmenté considérablement les sommes de transfert cette année et le FPE, Financement des programmes établis, n'est pas gelé, n'a pas diminué. Il augmente de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars et, dans cet ordre, je pense que nous assumons, comme ministère et comme gouvernement, la responsabilité d'un appui extraordinaire pour la formation postsecondaire au pays.

Cependant, je pense qu'il est toujours possible de consacrer plus d'argent partout, mais encore faut-il l'avoir et, dans le cadre actuel, nous considérons que les sommes fournies entrent dans le cadre des capacités du gouvernement.

* * *

● (1430)

*[Traduction]***LES DÉPUTÉS****LA RUMEUR CONCERNANT UN VOYAGE EN CORÉE DU SUD**

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il au courant que, sous la direction de l'ex-président du parti conservateur, une délégation formée de cinq députés conservateurs a quitté le Canada hier pour une visite clandestine de deux semaines en Corée du Sud?

Des voix: Oh, oh!

M. Murta: Comment l'avez-vous appris, alors?

M. Rodriguez: Dans l'affirmative, est-il convenable, aux yeux du vice-premier ministre, que des députés acceptent les largesses du régime sud-coréen?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant des circonstances pittoresques que le député vient de décrire. S'il est vrai que des députés effectuent une visite semblable, ils n'ont ni l'accord ni l'autorisation du gouvernement canadien.

M. Tobin: Vous désapprouvez?

LE COÛT DU VOYAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en toute justice envers la Chambre et les Canadiens, le vice-premier ministre s'engage-t-il à informer la Chambre du coût global de ce voyage, à dire qui l'a payé et à préciser quels en sont le but et les objectifs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réforme parlementaire semble avoir pris le député de court. En effet, il

semble ignorer les nouvelles dispositions du Règlement en pareilles circonstances.

L'APPLICATION D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre, de qui relèvent les conflits d'intérêt touchant les députés, et elle fait suite à la question du député de Nickel Belt. Les cinq députés conservateurs qui sont partis pour la Corée du Sud n'ont pas déclaré leurs intérêts dans le registre établi en vertu de l'article 105 du Règlement. Comment le ministre peut-il tolérer une violation aussi flagrante et aussi délibérée d'un article du Règlement qu'il a lui-même présenté...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est une question. J'ai dit «Comment le ministre...».

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a du mal à accepter cela comme une question adressée au gouvernement parce que l'affaire est de son ressort, car le député parle du Règlement de la Chambre. Le député a-t-il une question à poser au gouvernement à propos de ses responsabilités?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je m'adresse au leader du gouvernement parce que, en tant que ministre, il est responsable de la question des conflits d'intérêt à la Chambre. Comment peut-il tolérer une entorse aussi flagrante à notre Règlement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a mentionné l'article du Règlement qui prévoit la déclaration des voyages des députés. S'il le relit, il verra que rien n'oblige un député à déclarer son voyage avant le départ.

Des voix: C'est évident.

M. Hnatyshyn: Le Règlement est parfaitement clair. Il y a un registre à la disposition des députés. L'article est explicite. Je ne suis pas au courant des circonstances des voyages privés des députés, quel que soit leur parti, mais le Règlement est là et ils peuvent s'inscrire avant leur départ ou après leur retour.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, étant donné la réponse du ministre, est-il prêt à s'engager à renvoyer le sujet au comité permanent des privilèges et élections, pour qu'il prenne les mesures disciplinaires qui s'imposent?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas un sujet qui relève du gouvernement. Si le député a des questions concernant le respect du Règlement, il peut invoquer le Règlement à un moment donné.

M. Gauthier: Je vous en avise.